

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 57 (1906)  
**Heft:** 10

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A l'expiration du délai d'un an si l'intéressé n'obtempère pas à l'adjonction qui lui aura été adressée, la commission provoquera l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique, conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1860.

Toutes les associations qui se formeront pour l'aménagement des montagnes comme sur le modèle de celles qui existent à Bordeaux et à Grenoble, seront reconnues d'utilité publique et assimilées pour tous les travaux de montagne et de reboisement, aux communes et établissements publics procédant à ces mêmes travaux, notamment en ce qui concerne la faculté d'acheter les terrains incultes, de les louer et de les assujettir au régime forestier.

Elles seront autorisées à percevoir, sous le contrôle de l'Etat, des prêts faits par les caisses d'épargne publiques et des placements des réserves des caisses des compagnies d'assurances, sous la réserve expresse que cet argent sera immédiatement et intégralement consacré à l'achat de terrain et à leur reboisement sous la direction et le contrôle du service forestier.

Le congrès émet aussi le vœu qu'à l'avenir l'Etat crée des prix en argent, médailles et diplômes, pour distribuer dans les concours régionaux spéciaux et autres aux propriétaires qui auront gazonné, boisé ou reboisé des terres nues et incultes.



## Bibliographie.

### *Ouvrages reçus.*

Nous ne rendrons compte à l'avenir que des ouvrages dont on aura adressé un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.

**Nos arbres**, par Henry Correvon. Genève, Atar, 1906. Prix fr. 7. 50.

„Parmi les hommes vaillants qui se sont consacrés à la défense du Beau, non par intérêt personnel, mais par amour, l'auteur de ce livre s'est conquis une place à part. Il a aimé les plantes et a travaillé de toutes ses forces à les préserver d'un vandalisme sordide. Il veut bien aujourd'hui, nous initier aux merveilles de la flore arborescente, afin que nous les aimions à notre tour et que nous apprenions à les traiter avec plus d'égards, de respect, d'intelligence.“ Tous les forestiers et les amis de la nature souscriront de grand cœur à ces paroles de reconnaissance inscrites en tête de l'ouvrage de M. Correvon, par M. Paul Robert, qui le présente aux lecteurs.

Quel est le but de l'auteur en écrivant ce livre? „Faire connaître les beaux arbres, fort heureusement nombreux et respectés chez nous et répandre l'amour de la forêt, des belles essences propres à ombrager, à vivifier, à charmer l'existence de l'homme; décrire sommairement tous les arbres susceptibles de résister à nos climats et chercher à amener nos populations montagnardes à augmenter l'attrait de leurs jardins et de leurs environs en plantant des

arbres étrangers, capables de résister à leur climat: tel a été le but que l'auteur s'est proposé, lorsqu'il a pris la plume pour écrire ce petit volume. Puisse-t-il répondre à un besoin et rencontrer quelque sympathie parmi les amis du Beau, du Vrai et du Bien."

Certes, M. Correvon a pleinement atteint son but et son livre arrive à son heure. C'est un véritable plaisir de lire cette défense enthousiaste de l'arbre, ou avec une ardeur toute juvénile, l'auteur nous dit son grand amour pour la belle et grande nature, dont la forêt, sans contredit, forme l'une des plus grandioses expressions. De très belles gravures, reproduites en partie du „*Journal forestier*“, enrichissent fort heureusement, le livre de M. Correvon. Peut-être pourrait-on désirer un peu plus de soins dans certains détails? Mais, il n'en est pas moins vrai, l'œuvre de M. Correvon est une œuvre utile. Elle contribuera certainement à faire encore mieux aimer les forêts, à en défendre la beauté que menace trop souvent l'avidité de leurs propriétaires ou l'étroitesse de vue de quelques-uns de ceux qui en ont la garde. *Decoppet.*



## Mercuriale des bois.

La classification est celle mentionnée au N° 2, pages 25—27.

### Prix des bois en septembre/octobre 1906.

#### A. Bois sur pied.

(Par m<sup>3</sup>, exploitation à la charge du vendeur, mesurage sur écorce.)

##### Berne, Forêts domaniales. VIII<sup>e</sup> arrondissement, Berne.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 30 cm.)

**Forêts du district de Konolfingen. Hasliwald** (transport jusqu'à Schwanden fr. 5) 30 plantes,  $\frac{7}{10}$  sap.  $\frac{3}{10}$  épic. à 3 m<sup>3</sup> par plante, fr. 31 (vieux bois, en partie taré). — **Brandiwald** (à Biglen fr. 3.50) 20 sap. à 2 m<sup>3</sup> par plante, fr. 30. — **Wildeney** (à Steinen près Signau fr. 4) 39 plantes,  $\frac{7}{10}$  sap.  $\frac{3}{10}$  épic. à 2,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 32.75 (vidange difficile). — **Doppwälder** (à Steinen près Signau fr. 4) 53 plantes,  $\frac{4}{10}$  sap.  $\frac{6}{10}$  épic. à 2,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 33.05; (à Signau fr. 4) 46 plantes,  $\frac{7}{10}$  sap.  $\frac{3}{10}$  épic. à 2 m<sup>3</sup> par plante, fr. 33.05; (à Nieder-Hünigen fr. 3.50) 60 plantes,  $\frac{7}{10}$  sap.  $\frac{3}{10}$  épic. à 2 m<sup>3</sup> par plante, fr. 31.50.

##### Berne, Forêts domaniales, XVII<sup>e</sup> arrondissement, Laufon.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre minimum de 10 et 15 cm.)

**Allmend** (à Laufon fr. 2.50) 83 sap. à 0,65 m<sup>3</sup> par plante, fr. 21 (1905 fr. 19); 17 sap. à 1,85 m<sup>3</sup> par plante, fr. 24.60 (1905 fr. 24). — **Rittenberg** (à Laufon fr. 1) 70 sap. à 1,14 m<sup>3</sup> par plante, fr. 23.20 (1905 fr. 22); 70 sap. à 2,20 m<sup>3</sup> par plante, fr. 26.60 (1905 fr. 25.40). — *Observations.* Les prix en moyenne fr. 1 plus élevés que l'année dernière. Bois d'œuvre de hêtre très recherché.

##### Berne, Forêts de la bourgeoisie de Berne.

(Bois vendus jusqu'à un diamètre de 12 et 20 cm au petit bout.)

**Eyberg** (à Mühleberg fr. 3) 26 plantes,  $\frac{6}{10}$  pin  $\frac{4}{10}$  épic. à 2,5 m<sup>3</sup> par plante, fr. 28.50 (vidange facile). — **Forst** (à Laupen fr. 3.50) 160 plantes,